



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 novembre 2019 à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Bureau : 07 novembre 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	9	0	4	4

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, FAYE Jean-Pierre, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PERDUCAT Daniel, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CAMBOU Stéphane, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, PLAZANET Mélanie

Absents : DOLLEY Alain, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, MENUCELLI Thierry

Secrétaire de séance : LENOBLE MONIQUE

### FINANCES

#### Délibération n°72-2019 : FINANCES : Refacturation aux communes du logiciel CMAGIC

Dans le cadre de l'optimisation des bases fiscales, Monsieur le Président précise qu'il avait été convenu avec les communes que la Communauté de Communes achetait le logiciel CMAGIC (fourni par la société Firecore) pour l'ensemble des communes ayant décidé de participer à la démarche.

Il convient à présent de demander la participation de chaque commune correspondant aux frais d'accès pour la somme de 300 € / an.

Le contrat avec le cabinet Ecofinances ayant été conclu pour 1 an, renouvelable 3 fois, il sera demandé aux communes la somme de 300 € pour 2019 et au 1<sup>er</sup> septembre des années 2020, 2021 et 2022.

Monsieur le Président rappelle que les frais de formations pour l'utilisation du logiciel ont été pris en charge dans le cadre de la formation du DIF élus pour un montant de 4 000 €.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- **AUTORISER le Président à demander à chaque commune sa part de contribution aux frais d'accès au logiciel CMAGIC sur la base de 300 € / an pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022**

Accusé de réception en préfecture  
087-248719353-20191121-72-2019-DE  
Date de réception préfecture : 21/11/2019

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 21/11/2019

Le Président,  
Jean Pierre FAYE

*Le Président*

**Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS**

Acte rendu exécutoire le :  
Publié le :